

Communiqué de presse - 13 janvier 2021

Les pharmacies sont prêtes à vacciner contre le COVID-19. Pourquoi l'OFSP et les cantons les font attendre avant de les inclure ?

Alors que le vaccin tant attendu est disponible, que la demande de la population pour se faire vacciner est forte et que le temps presse pour aboutir à la couverture vaccinale, l'OFSP et les cantons ont choisi de ne pas inclure pour le moment les pharmacies, alors qu'elles ont les ressources disponibles pour vacciner dès maintenant.

Les pharmaciens de tous les cantons romands vaccinent la population depuis plusieurs années. Ils sont formés à la théorie, aux techniques d'injection et de prélèvements sanguins ainsi qu'aux urgences avec un BLS-AED. De plus, pour conserver l'autorisation de vacciner, ils doivent effectuer de la formation continue. Les autorisations sont données par les cantons à la suite d'inspections des locaux dans la pharmacie et des procédures de travail.

Les vaccinations en pharmacie rencontrent un vif succès grâce aux accès sans rendez-vous, à la répartition géographique et au professionnalisme des équipes officinales.

Les pharmaciens au niveau national et cantonal, se sont déjà annoncés prêts à se mettre au travail pour vacciner la population suisse contre le COVID-19.

La SVPH a proposé une solution au Canton de Vaud qui permet un déploiement de plus de 100 pharmacies prêtes à vacciner 10 patients par jour, 5 jours sur 7, tout en gérant les rappels durant les mois suivants. Cette solution peut être mise en place en une semaine dès que les pharmacies auront reçu le feu vert. Suite à ce premier déploiement, les pharmacies qui désirent augmenter le nombre de vaccinations par jour pourraient le faire en fonction de leurs capacités ou collaboration avec des tiers.

Le seul frein à un déploiement rapide est la logistique de livraison qui doit être organisée dans l'entier du canton. En effet, ces vaccins ne peuvent pas être délivrés par les grossistes habituels des pharmacies. La SVPH affirme qu'il est possible de mettre en place rapidement une telle logistique, pour autant que cela soit politiquement souhaité !

Les pharmaciens sont des scientifiques qui se tiennent à jour des informations au sujet des vaccins. La SVPH sait que les pharmaciens, tout comme les médecins de famille, vont permettre de diminuer les résistances aux vaccins en vaccinant dans leurs structures.

Nous demandons :

1. A ce que l'administration fédérale puisse inclure rapidement les pharmaciens dans les conventions de rémunération (tenir compte des infrastructures, des formations, ... pour tenir compte du prix).
2. A ce que les administrations cantonales nous incluent dans les dispositifs de vaccination cantonale (hors centres de vaccination délocalisés) rapidement.
3. Que les pharmaciens soient consultés pour apporter leur expérience du terrain.
4. Que le libre choix du lieu de vaccination pour les citoyens soit respecté.

Pour tout complément d'information :

Société Vaudoise de Pharmacie - Case postale 1215 - 1001 Lausanne
M. Christophe Berger - Président
c.berger@svph.ch - 079 346 44 68